

Genève

Autor(en): **Savary, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **11 (1920)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-110706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Montreux, provoqua une émotion artistique intense ; une soirée littéraire et musicale, suivie d'un bal, dérida les plus soucieux ; des banquets, où les autorités témoignèrent au corps enseignant leur reconnaissance et leur confiance, rapprochèrent les cœurs ; enfin, une promenade sur le lac, par une des journées les plus chaudes de l'été, clôtura, de la façon la plus agréable, une vraie fête de famille, où l'on n'a pas perçu la moindre note discordante, et qui ne laissera que des souvenirs lumineux.

Genève.

Pour la chronique scolaire de ce canton, nous passons la plume à M. E. *Duvillard*, chef du « Bureau d'archives et de recherches » du Département de l'Instruction publique :

L'année scolaire 1919-1920 a plus été une période de travail sérieux que de polémiques retentissantes. L'agitation provoquée par la question du Collège a perdu de sa violence pour aboutir à une brochure intéressante de M. Max Hochstaetter sur « Le Collège et l'opinion ». Cette collection de témoignages montre, jusqu'à l'évidence, que les méthodes en usage au Collège de Genève ne satisfont ni les professeurs, ni les parents, ni les élèves. Puisse le nouveau directeur de notre vieille école user de son influence pour porter le coup mortel aux erreurs pédagogiques qui font le tourment des collégiens depuis plusieurs générations !

L'opinion genevoise s'émeut facilement quand il s'agit d'éducation. Un « Comité indépendant de réformes scolaires », présidé par M. F. Choisy, directeur de l'Ecole populaire de musique, a entrepris contre les examens, la surcharge des programmes et les méthodes surannées, une active campagne de propagande. M. Malche, directeur de l'enseignement primaire, a mené le combat contre les examens. Il en demande la suppression à tous les degrés de l'enseignement. « Quelle bienfaisante révolution que des classes sans examens ! Que de temps gagné pour d'utiles résumés ; des conférences d'élèves, des promenades, des lectures, vers la fin de l'année surtout. Combien la vie scolaire reprendrait de tonicité, de naturel, de charme ! Combien la véritable culture et les bonnes méthodes seraient mises en lumière si l'école consentait à être l'endroit où on étudie et non pas l'endroit où on juge ! »

Les examens ont eu l'honneur d'un débat au Grand Conseil, appelé à discuter une proposition de M. le député Chapuisat, tendant à faire un essai de suppression pendant trois ans. Le vote n'a pas encore eu lieu ; mais les examens ont de vaillants défenseurs qui leur découvrent des vertus insoupçonnées et ne les laisseront

pas disparaître sans protester. Et cependant, l'essai tenté à l'École de commerce par M. Gaillard, directeur de l'enseignement professionnel, a été concluant. Les polémiques, qui se sont déroulées au sujet des examens, prouvent l'incompréhension, du public en général et des intellectuels en particulier, pour les questions éducatives toujours plus techniques et qui exigent, pour être résolues, des connaissances précises et une méthode scientifique.

La Conférence de M. Claparède : « l'École sur mesure » a montré l'utilité d'une méthode qui s'en tient aux faits, sans se laisser abuser par la magie des mots. On peut résumer les idées de M. Claparède sous la forme suivante : Tous les hommes ne peuvent se plier aux mêmes règles, s'adapter à la vie de la même manière, jouer le même rôle ; il convient donc d'organiser l'école de telle sorte qu'elle offre à tous, quelles que soient les différences de développement et d'organisation mentale ou physique, les moyens de se préparer, le mieux possible, à servir la collectivité. Les résultats de la vulgarisation pédagogique sont très discutables. Les conférences du « Comité indépendant de réformes scolaires » contribueront faiblement à la transformation de l'éducation publique ou familiale. La réforme se mûrit dans le silence des laboratoires, le calme des salles de cours, l'intimité des entretiens entre professeurs d'université, étudiants et jeunes instituteurs désireux de connaître les théories nouvelles, si fraîches, si consolantes, si optimistes, si respectueuses de la personnalité. Et ceci en un temps où tout semble se liguer pour plier les hommes sous de nouveaux jougs et, sous prétexte d'émancipation, les ramener à une forme d'esclavage plus odieuse que toutes celles qu'a connues l'humanité au long de son histoire.

Le sanctuaire de la pédagogie, c'est l'Institut Rousseau, centre de recherches et de réalisations pratiques. Il convient de rappeler un événement qui ne sera pas sans influence sur son avenir. M. Bovet, son directeur, a été appelé, le 24 février 1920, à occuper, à l'Université de Genève, une chaire nouvelle de « science de l'éducation et pédagogie expérimentale ».

Genève possède maintenant deux professeurs de pédagogie, MM. Malche et Bovet, un professeur de psychologie expérimentale, M. Claparède, un institut connu dans le monde entier. Les conditions favorables à la création officielle d'un Institut de pédagogie sont réunies. Il est à souhaiter que les pouvoirs publics créent à Genève, siège de la Ligue des nations, la grande école de pédagogie expérimentale qui n'existe encore dans aucun pays de l'Europe occidentale.

L'activité de l'Institut Rousseau a été dirigée vers le problème des aptitudes. Elles sont l'objet des préoccupations des éducateurs

qui s'efforcent de les diagnostiquer avec précision. Malheureusement, c'est un sujet compliqué pour lequel il faut tenir compte d'une série de causes d'erreurs, difficiles à déterminer. M. Claparède a examiné la « Constance des sujets soumis aux tests ». Cette constance est moins grande qu'on ne pourrait le croire, et il convient, quand on se propose de porter un jugement sur le développement ou les aptitudes d'un enfant, de multiplier les observations et de choisir les moments propices.

La publication, dans les « Archives de psychologie », de barèmes ou tables de percentilage, rendra de grands services aux instituteurs curieux de tenter la construction des profils psychologiques, imaginés par le psychologue italien Rossolimo.

M^{lle} Descœudres poursuit l'étude des tests de langage. Sa méthode mériterait une étude approfondie, car elle me paraît de nature à contribuer, dans une large mesure, à la rénovation de la didactique du français.

La pédagogie sociale, longtemps ignorée en Suisse, a fait l'objet d'une étude de M. Malche sur « l'enfant et son quartier ». M. Dotrens, instituteur et licencié de l'Université de Genève, a étudié les caractères essentiels des bons et des mauvais élèves en se servant des méthodes connues de diagnostic et de mensuration anthropométrique. Ces deux travaux établissent, une fois de plus, la corrélation étroite entre le milieu et le développement physique et intellectuel.

La « Collection d'actualités pédagogiques », publiée sous les auspices de l'Institut Rousseau, s'est enrichie d'ouvrages importants.

Signalons, en première ligne, le livre de Baudouin « Suggestion et autosuggestion » qui ouvre aux éducateurs des horizons sur les ressources insoupçonnées de l'inconscient et oriente, vers des voies nouvelles, l'éducation si controversée de la volonté.

« Les jeux de plein air et d'intérieur », de M^{lle} Ketty Yentzer, sont dans la ligne de l'Institut Rousseau, puisqu'ils donnent à l'effort, à l'action et à l'initiative, la première place dans le développement physique.

Le docteur Godin résume, en une plaquette intéressante, l'essentiel de son traité sur l'anthropologie scolaire.

Tout ce mouvement n'a pas été sans influence sur les autorités qui ont reconnu la nécessité d'enquêtes et d'expériences pédagogiques dans les classes. Un « Bureau officiel d'archives et de recherches », en collaboration avec l'Institut Rousseau, entreprend un certain nombre d'enquêtes et d'expériences de première importance.

Des classes faibles ont été formées dans les degrés inférieurs des écoles primaires. Elles groupent les élèves à développement lent qui ne peuvent suivre, avec profit, l'enseignement normal.

Le nombre des classes de plein air a été augmenté : la gymnastique et les jeux ont été rendus obligatoires, dans toutes les écoles du canton, un après-midi par semaine et vingt minutes par jour.

Un groupe de citoyens, l'Union sociale, sur l'initiative de M. André Oltramare, a lancé un projet consistant à soutenir financièrement les enfants bien doués, afin de leur permettre de poursuivre des études complètes.

L'année 1919-1920 a vu se réaliser une idée généreuse et d'une grande portée sociale : l'assurance maladie pour tous les enfants des établissements d'instruction publics ou privés.

Le projet de M. le député Emile Nicolet, amendé par une commission extra-parlementaire, prévoit une cotisation hebdomadaire de quinze centimes et assure, en retour, à tous les élèves des écoles, les soins médicaux, les médicaments et des subsides pour séjours de convalescence.

Cette œuvre de solidarité fait le plus grand honneur à notre canton qui n'a pas craint, en une période troublée, d'assumer des charges, qui peuvent devenir très lourdes, pour lutter contre les maladies infantiles et le manque de soins dont souffrent souvent les écoliers pauvres.

Nous sommes loin d'avoir réalisé d'aussi grands progrès dans le domaine moral. Malgré les lois et les règlements, la fréquentation des cinématographes par les enfants et les adolescents n'a pu être supprimée et nous avons eu plusieurs cas pour nous prouver que la jeunesse n'est pas insensible aux suggestions criminelles de l'image animée.

Le petit journal « l'Ecolier genevois », dirigé par M^{me} Hautesource, contribuera (peut-être), à développer chez nos enfants le goût des bonnes lectures et l'amour du bien. Il atteste l'intérêt des éducateurs genevois pour toutes les questions post-scolaires.

L'Union des instituteurs primaires a formé une commission pédagogique qui a entrepris et mené à chef l'étude difficile de la revision des programmes d'enseignement et des méthodes d'éducation.

* * *

Université. — M. Duvillard a fait allusion à l'Université à propos de la nomination de M. P. Bovet à une chaire de pédagogie. Notre aimable collaborateur nous permettra de la compléter sur un point en mentionnant ici le rattachement de l'*Institut dentaire* à l'Université, en vertu d'un décret du Grand Conseil du 9 novembre 1918. Nous ne relevons dans ce décret que les articles suivants :

Sont inscrits comme étudiants :

a) Les personnes sorties de l'une des sections du Gymnase avec un certificat de maturité ;

b) Les personnes qui, sans avoir suivi les cours du Gymnase, ont subi néanmoins d'une manière satisfaisante, devant une commission nommée par le Département de l'Instruction publique, un examen sur un programme équivalent à celui des études d'une des sections du Gymnase ;

c) Les personnes qui prouvent par des diplômes ou certificats le même degré d'instruction.

La direction scientifique et administrative de l'Institut, ainsi que le maintien de l'ordre et de la discipline, sont confiés à une commission de neuf membres, nommée tous les trois ans et portant le nom de Commission de l'Institut dentaire. Cette commission se compose de : a) quatre membres nommés par le Conseil d'Etat, dont deux choisis parmi les médecins-dentistes de nationalité suisse habitant le canton de Genève ; b) un membre du Bureau du Sénat universitaire, désigné par le Bureau ; c) deux membres désignés par les professeurs de la faculté de médecine ; d) deux membres désigné par les professeurs de l'Institut dentaire. Le Président est désigné par le Conseil d'Etat parmi les professeurs de la faculté de médecine qui font partie de la commission.

L'Institut dentaire constitue une personnalité morale capable de recevoir, moyennant l'autorisation du Conseil d'Etat, des dons et legs avec ou sans affectation spéciale. L'administration, la gestion et l'emploi de ces fonds sont confiés, sous la surveillance du Conseil d'Etat, à la Commission de l'Institut dentaire.

J. SAVARY.

